



GARANTIE DE PORTEFEUILLE

FICHE TECHNIQUE

DEFINITION

La garantie de portefeuille (ou Ligne de garantie) est un instrument de partage de risque de crédit offert par le FIGA aux Établissements de crédit afin de les conforter dans le financement des TPMEA. A travers ce produit, le FIGA délègue sa décision d'octroi de sa garantie à l'Établissement Bénéficiaire pour la couverture des prêts consentis par ledit Établissement et qui répondent aux critères d'éligibilité convenus dans la convention de garantie de portefeuille.

OBJET DE LA GARANTIE

- Acquisition des équipements, du mobilier, Aménagement et rénovation, financement de l'exploitation, etc.

MODALITÉ DE LA GARANTIE

Garantie de perte finale (et exceptionnellement la Garantie de défaut de paiement).

PUBLICS CIBLES / BÉNÉFICIAIRES

- Bénéficiaires directs : Les Établissements de crédit.
- Bénéficiaires indirects : TPMEA en démarrage d'activités ou en développement des activités avec au moins deux (02) ans d'existence.

SECTEURS D'ACTIVITÉS ÉLIGIBLES

- Secteur : Tous les secteurs d'activités licites sauf l'agriculture.

ELEMENTS A FOURNIR

- Une Fiche descriptive du demandeur ;
- Un plan d'affaires et un plan financier détaillés

- L'analyse du dossier de crédit validé par l'Institution financière (Banque ou Micro finance) ;
- Les rapports d'activités périodiques si disponibles ;
- La fiche KYC (Know Your Customer) de la TPMEA cliente ;
- Le plan de localisation de la TPMEA cliente.
- Les états financiers des trois (03) derniers exercices régulièrement clôturés ;

SAISINE

- La TPMEA introduit une demande de crédit auprès d'une banque conventionnée avec le FIGA ;
- La banque analyse le dossier selon les conditions de pré-qualification définies dans la convention avec le FIGA ;
- Après analyse, la banque prêteuse met en place le crédit et notifie le FIGA.

QUOTITE ET DUREE

- Quotité Maximale : 50% du montant du concours en principal
- Montants des prêts éligibles : 100.000 à 5 millions de FCFA.
- Durée : 3 ans maximum

TARIFICATION

- Commission de garantie : 1,5% HT de l'an.
- Taux applicable par la banque : 10% au maximum;
- Effet de levier : 3 (à négocier).